

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 355 G : Subvention à l'Association Française du Syndrome de Rett (AFSR) (91210 DRAVEIL) pour le fonctionnement de sa délégation parisienne.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à « l'AFSR » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à « l'AFSR » située 3 bis avenue Gambetta – 91210 Draveil (n° dossier : 2011_04676, tiers : X 02081, n° sympa : 51521), au titre de l'année 2011, pour le fonctionnement de sa délégation parisienne.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la provision destinée à financer les actions en faveur des personnes en situation de handicap, rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

